



Santé, Sécurité au travail

Experto Risk vous accompagne ainsi que votre personnel afin que la santé, sécurité au travail ne soit plus une contrainte et fasse de votre entreprise un modèle en terme de sécurité.

La santé et la sécurité au travail est devenue une préoccupation récurrente au sein des entreprises. Le CHSCT tient une place prépondérante dans la vie de celles-ci.

Parce que prévenir c'est connaître les risques, pour mieux les anticiper et les maîtriser.

réf: H0B0

HABILITATION ELECTRIQUE NON ÉLECTRICIEN H0-B0

OBJECTIF

Connaitre et respecter les règles de sécurité applicables lors de travaux d'ordre non électrique.

Permettre la délivrance de l'habilitation correspondante au personnel ainsi formé à l'employeur.

DURÉE

1 journée soit 7 heures

PUBLIC

Personnel non électricien BT/HT

EFFECTIF

10 personnes maximum

PÉDAGOGIE

- › Travaux pratiques réalisés avec une valise didactique
- › Moyens multimédias et audiovisuels, supports remis à chaque apprenant.

CONTENU

Enseignement théorique :

- › Prescription au personnel, obligation de formation, définitions NF C18510, rôle du chargé d'exploitation électrique
- › Les grandeurs électriques
- › Sensibilisation aux risques électriques :
 - › Les obligations et responsabilités des différents acteurs
 - › Statistiques sur les accidents d'origine électrique
 - › Les différents risques d'origine électrique

réf: BS

HABILITATION ELECTRIQUE NON ÉLECTRICIEN BS

OBJECTIF

Etre sensibilisé aux dangers du courant électrique.

Acquérir les connaissances de base nécessaires à l'obtention d'un titre d'habilitation BS conformément à la norme NF C 18-510.

Connaitre les procédures et les méthodes d'opérations sur les installations et les équipements électriques

Basse Tension dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510.

DURÉE

2 jours soit 14 heures

PUBLIC

Personnel non électricien BT/HT

EFFECTIF

10 personnes maximum

PÉDAGOGIE

- › Travaux pratiques réalisés avec une valise didactique
- › Moyens multimédias et audiovisuels, supports remis à chaque apprenant.

CONTENU

Enseignement théorique :

- › Les dangers du courant électrique
 - › Les chocs électriques
 - › Notion de contact direct, contact indirect, solutions envisagées
 - › Rôle et place du processus d'habilitation électrique
 - › Effet physiopathologiques du courant sur le corps humain
 - › Indice de protection des enveloppes des matériels électriques
 - › Rappel de la notion d'IP
 - › Voisinage des Pièces Nues Sous Tension
 - › Les notions de secourisme et conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique
- › Analyse des prescriptions NF C 18-510
 - › Définition des opérations de manœuvre, des interventions de remplacement et de raccordement
 - › Différenciation des travaux et interventions électriques
 - › Différenciation des interventions générales et des interventions élémentaires en Basse Tension
 - › Les domaines de tension Basse Tension et Haute Tension

- › Les appareillages de protection contre les contacts directs et indirects en Basse Tension
- › Les limites, zones dans l'environnement
- › Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- › Matériel de protection individuelle et collective
- › Les rôles et titres d'habilitation
- › Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation de l'outillage dans l'environnement électrique
- › Procédures en cas d'accident ou d'incendie électrique
- › Connaitre les rôles et opérations d'exécutant non électrique BO H0, H0

Mise en situation pratique :

Être capable :

- › D'analyser les risques électriques et la zone de travail définie
- › D'appliquer les prescriptions
- › D'évoluer dans une zone protégée
- › De rendre compte des difficultés rencontrées,
- › D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie.

Évaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM à la fin de la journée (durée 30 mn)

Évaluation pratique du savoir-faire par mise en situation de travail, lors la fin de journée (dont 30 mn pratique).

Ce module répond en tout point aux obligations réglementaires

La formation à l'habilitation électrique, selon la norme NF C 18-510 est désormais obligatoire.

L'arrêté d'application de la norme évoquée dans l'article R.4544-3 du Code du Travail attendu depuis début février, est publié au JO du 5 mai 2012, il est applicable depuis le 6 mai 2012.

L'article 1 de l'arrêté du 26 avril 2012 officialise la norme homologuée NF C 18-510 publiée le 21 janvier 2012

- › Les zones d'environnement
 - › Limite de distance à respecter (DLVS / DMA)
 - › Prescriptions à respecter dans chaque zone
 - › E.P.I en Basse Tension; utilisation en fonction de l'environnement
 - › Caractéristiques des matériels et outillages à utiliser dans chaque zone
- › Les titres d'habilitation
 - › Les différents titres d'habilitation et leur interprétation
 - › Lecture d'un titre d'habilitation
 - › Champs d'application et limites des habilitations d'indice BS
- › Les interventions élémentaires dans le domaine électrique
 - › Interventions électriques élémentaires de remplacement et de raccordement
 - › Organisation d'une intervention
 - › Principe généraux de prévention : analyse des risques
 - › Mise en sécurité d'un circuit électrique avant interventions électriques de remplacement ou de raccordement hors tension

Mise en situation pratique :

Être capable :

- › D'analyser les risques électriques, et la zone de travail définie
- › D'appliquer les prescriptions
- › D'évoluer dans une zone protégée
- › De rendre compte des difficultés rencontrées,
- › D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie.

Évaluation des connaissances théoriques sous forme de QCM à la fin de la journée (durée 30 mn)

Évaluation pratique du savoir-faire par mise en situation de travail, lors la fin de journée (dont 30 mn pratique).

Ce module répond en tout point aux obligations réglementaires

La formation à l'habilitation électrique, selon la norme NF C 18-510 est désormais obligatoire.

L'arrêté d'application de la norme évoquée dans l'article R.4544-3 du Code du Travail attendu depuis début février, est publié au JO du 5 mai 2012, il est applicable depuis le 6 mai 2012.

L'article 1 de l'arrêté du 26 avril 2012 officialise la norme homologuée NF C 18-510 publiée le 21 janvier 2012

UTILISATION DES DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES

OBJECTIF

Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque.

Réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie.

Informier sur le rôle des intervenants et le contexte de leur intervention.

DURÉE

½ Journée

PUBLIC

Tout le personnel de l'entreprise.

EFFECTIF

10 personnes maximum

PÉDAGOGIE

Acquisition pratique et active des gestes d'urgence

CONTENU

Théorie :

- › Les grands principes du secourisme :
 - › Protéger.
 - › Examiner.
 - › Alerter.
 - › Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque.
- › Les défibrillateurs :
 - › Les différents modes de fonctionnement.
 - › Les obligations.
- › Alerter :
 - › Comment passer un message ?
 - › Les consignes en place
- › Réaliser, auprès d'une victime d'un arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie (RCP) avec un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Nota : L'emploi du défibrillateur ne se substitue pas à une action de secourisme.

Formation conforme à l'arrêté du 16 juillet 2010

LES POSTURES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU TERTIAIRES

OBJECTIF

Acquérir, entretenir et perfectionner les bons gestes ; Savoir aménager son poste bureautique et connaître les risques liés au travail sur écran.

DURÉE

½ Journée

PUBLIC

Opérateurs effectuant des manutentions manuelles isolées ou occasionnelles.

Opérateurs travaillant en bureautique ou sur poste muni d'écran.

EFFECTIF

10 personnes maximum

PÉDAGOGIE

Acquisition pratique et active des gestes

CONTENU

Théorie :

- › Définition de la manutention manuelle.
- › Les diverses manutentions manuelles et leurs risques.
- › TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)
- › Fatigue physique et visuelle et ses conséquences.
- › Anatomie et pathologie : les articulations, la colonne vertébrale, les muscles, les tendons ...
- › Les accidents discaux.
- › Le stress.
- › L'organisation du travail et environnement du poste de travail (éclairage, position clavier, souris, téléphone, ...)

Pratique :

- › Application des principes de sécurité physique et d'économie d'efforts codifiés par l'article R.4541-8 du Code du Travail.
- › Implantation d'un poste bureautique suivant les principes d'ergonomie.

Nota : Cette formation est concrète et adaptée à vos postes de travail

réf: RSS

RÉFÉRENT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

OBJECTIF

Se mettre en conformité avec les dispositions des articles 4644-1 et R4644-1 et suivants du code du travail
Comprendre le rôle et les missions du référent sécurité
Connaître les principaux enjeux de la sécurité et la santé au travail
Connaître l'essentiel de la réglementation santé sécurité
Être capable d'analyser les incidents, les accidents
Savoir analyser et évaluer les risques professionnels
Définir et mener un plan d'action d'amélioration Sécurité adapté à son entreprise

DURÉE

3 jours

PUBLIC

Référent sécurité

EFFECTIF

10 personnes maximum

PÉDAGOGIE

- › Travaux pratiques réalisés avec une valise didactique
- › Moyens multimédias et audiovisuels, supports remis à chaque apprenant.

CONTENU

Enseignement théorique :

- › Introduction à la sécurité
 - › Qu'est-ce que la sécurité ?
 - › Qu'est-ce que le risque ?
 - › Comment mesurer le risque ?
 - › Les 9 principes de prévention.
- › Les risques en entreprise
 - › Présentation de 22 risques identifiés en entreprise avec le rappel réglementaire, les risques associés ainsi que quelques moyens de prévention associés.
- › Le document unique d'évaluation des risques
 - › Définition.
 - › Rappel réglementaire.
 - › Les responsabilités.
- › La pénibilité professionnelle
 - › Réglementation.
 - › Définition de la pénibilité.
 - › Les obligations de l'employeur.
 - › La fiche de pénibilité.
 - › Les accords, les sanctions.
- › L'hygiène au travail
 - › Obligations de l'employeur.
 - › Le lavage des mains.
 - › L'hygiène respiratoire.
 - › Utilisation d'équipement de protection et de produits d'hygiène.
 - › L'hydratation.
 - › La nutrition.
 - › Le sommeil.
 - › Les locaux et équipement.
 - › Les EPI.
 - › Les vestiaires et installations sanitaires.
 - › Les lieux de pause et de restauration.

- › Terminologie et statistiques des accidents
 - › Terminologie : accident travail, trajet, maladie professionnelle.
 - › Statistiques : gravité, fréquence.
 - › Déclarations obligatoires et compte-rendu.
 - › Accidents bénins et accidents graves.
- › La responsabilité en matière de sécurité.
 - › Responsabilité civile, pénale, morale.
 - › Responsabilité du CHSCT.
- › Analyse des accidents et conditions de travail
 - › Méthodologie d'analyse des accidents : analyse des causes, arbre des causes, diagramme causes-effets, proposition de solutions.
 - › Notions d'ergonomie.
 - › Le facteur humain.
- › L'hygiène en entreprise
- › Analyse des accidents et conditions de travail
 - › Les sources du droit.
 - › Etude précise du Code du Travail.

Exercice sur l'arbre des causes avec échanges entre participants (Keskispass)

LE RÔLE DU 1ER TÉMOIN D'ACCIDENT - LES GESTES QUI SAUVENT

OBJECTIF

Savoir ce qu'il faut faire ou ne pas faire en attendant l'arrivée des secours ou des Secouristes du travail ;
Présenter les principes du secourisme ;
Informier sur le rôle des secouristes et le contexte de leurs interventions ;
Gagner du temps dans l'alerte

DURÉE

½ Journée

PUBLIC

Tout le personnel de l'entreprise

EFFECTIF

12 personnes maximum

PÉDAGOGIE

- › 50% théorique - 50% pratique
- › Acquisition pratique et active des gestes d'urgence
- › La formation est réalisée par un moniteur SST.

CONTENU

Théorie :

- › Risques inhérents à toute activité, les différents accidents
- › Présentation des missions du secouriste du travail
- › Attitudes en cas d'accident : Rôle du témoin différent du rôle du secouriste
- › Les grands principes du secourisme
 - › Protéger, Examiner, Alarme et Alerte
- › Conduite à tenir face aux différents types d'accidents
 - › Qu'est-ce qu'un sur-accident ? comment l'éviter ?
 - › utilisation de la douchette, etc..
- › Alerter : comment passer un message ?
- › Les consignes en place ? nature et répartition ?
- › Lieu et nature de l'accident nombre de victimes état apparent suite à une observation visuelle.

Théorie :

- › Explications à partir de cas réels et d'exemples accident de la route, un accident sur les lieux de votre travail, comportement des parents face à des exemples d'accidents domestiques
- › Les petits soins en entreprise (infirmerie, pharmacie, etc.) risques inhérents à toute activité, les différents accidents.

Nota : Il ne s'agit pas d'une formation au Secouriste Sauveteur du Travail (SST)

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette formation peut être poursuivie par le module « Formation à l'utilisation des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)

Cette formation peut-être poursuivie par les modules suivants :

MANIPULATION DES PRODUITS DANGEREUX

OBJECTIF

Connaître les sources de danger des produits chimiques et les moyens de prévention et de protection élémentaires en lors des manipulations.

DURÉE

1 journée

PUBLIC

Opérateurs manipulant des produits dangereux

EFFECTIF

12 personnes maximum

PÉDAGOGIE

Acquisition pratique et active des gestes

CONTENU

- › Classification des produits selon leurs risques
- › Accidents liés à l'emploi des produits : incendie, explosion, brûlures, asphyxie, réactions dangereuses, pollution
- › Altérations sur la santé et l'environnement : toxicité
- › Sources d'information sur les produits : étiquette : symboles, phrases de risques, Fiche de Données de Sécurité & la Fiche Toxicologique
- › Signalisation au poste de travail (fiche de poste)
- › Réglementation transport de matières dangereuses (notions)
- › Affichages et signalisations sur le risque signaux et panneaux de sécurité, couleurs conventionnelles, symboles
- › Analyse des risques :
 - › Inventaire, évaluation des risques
 - › Mélanges, fuites, transvasements
- › Prévention du risque : définition de la prévention intégrée
- › Règles d'étiquetage, de stockages et de transport
- › Protections lors des manipulations : collectives, individuelles...)

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Un recyclage doit avoir lieu tous les deux ans maximum
Le premier recyclage doit avoir lieu maximum dans les 12 mois (date anniversaire) qui suivent la formation initiale.

réf: CHSCT1

MEMBRES DES CHSCT (FORMATION INITIALE) 3 JOURS

OBJECTIF

Connaître le cadre général de l'action du CHSCT. Se familiariser avec la réglementation.

Etre en mesure de participer à la prévention des risques liés à l'activité de l'entreprise.

Etre capable d'analyser, d'organiser et d'argumenter.

Acquérir une méthodologie d'analyse des accidents et des conditions de travail.

Acquérir des connaissances sur les grandes catégories de risques.

DURÉE

En fonction du nombre de salariés dans l'établissement :

- 3 jours pour un effectif < à 300

- 5 jours pour un effectif > à 300

PUBLIC

Membres du CHSCT

Responsables Ressources Humaines

EFFECTIF

15 personnes maximum

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques accompagnés d'un support documentaire

CONTENU

- › Introduction à la sécurité
 - › Qu'est-ce que la sécurité ?
 - › Qu'est-ce que le risque ?
 - › Comment mesurer le risque ?
 - › Les 9 principes de prévention.
 - › Les risques en entreprise
 - › Présentation de 22 risques identifiés en entreprise avec le rappel réglementaire, les risques associés ainsi que quelques moyens de prévention associés.
 - › Le document unique d'évaluation des risques
 - › Définition.
 - › Rappel réglementaire.
 - › Les responsabilités.
 - › La pénibilité professionnelle
 - › Réglementation.
 - › Définition de la pénibilité.
 - › Les obligations de l'employeur.
 - › La fiche de pénibilité.
 - › Les accords, les sanctions.
 - › Condition d'existence du CHSCT
 - › Conditions de création.
 - › Procédure de constitution.
 - › Composition du CHSCT.
 - › Rôle et missions du CHSCT
 - › Analyse des conditions de travail et des documents.
 - › Enquêtes obligatoires et facultatives.
 - › Propositions et consultations.
 - › Contrôle et inspections (méthode).
 - › Information que le CHSCT doit avoir à sa disposition
 - › L'accueil des Entreprises Extérieures
 - › Les acteurs de la prévention
 - › Dans l'entreprise : CE, DP, direction, encadrement, fonctionnel sécurité, médecin du travail, les salariés, l'infirmier, les secouristes.
 - › Hors de l'entreprise : inspection du travail, CARSAT, INRS, experts, IPRP
 - › Comment développer de meilleurs rapports avec ces interlocuteurs
 - › Moyens et fonctionnement du CHSCT
 - › Moyens collectifs : la personnalité morale du CHSCT, les informations, les locaux, les réunions, le recours à l'expertise.
 - › Moyens individuels : la formation, les heures de délégation, le droit de circulation.
 - › Les réunions : organisation, ordre du jour, préparation, procès verbaux, comptes-rendus.
 - › Les visites d'établissement : pourquoi, comment.
 - › Comment améliorer l'organisation des réunions ?
 - › Comment optimiser la rédaction de son compte rendu (notion de plan d'action).
 - › Le droit d'alerte et de retrait.
 - › Comment appréhender de façon efficace le programme annuel ?
 - › Comment élaborer un diagnostic sécurité différenciant les petits et grands problèmes ?
 - › Comment faire connaître et améliorer la communication autour du CHSCT ?
 - › L'hygiène au travail
 - › Obligations de l'employeur
 - › Le lavage des mains
 - › L'hygiène respiratoire
 - › Utilisation d'équipement de protection et de produits d'hygiène
 - › L'hydratation
 - › La nutrition
 - › Le sommeil
 - › Les locaux et équipement
 - › Les EPI
 - › Les vestiaires et installations sanitaires
 - › Les lieux de pause et de restauration
 - › Terminologie et statistiques des accidents
 - › Terminologie : accident travail, trajet, maladie professionnelle.
 - › Statistiques : gravité, fréquence.
 - › Déclarations obligatoires et comptes-rendus.
 - › Accidents bénins et accidents graves.
 - › La responsabilité en matière de sécurité
 - › Responsabilité civile, pénale, morale
 - › Responsabilité du CHSCT
 - › Analyse des accidents et conditions de travail
 - › Méthodologie d'analyse des accidents : analyse des causes, arbre des causes,
 - › diagramme causes-effets, proposition de solutions.
 - › Notions d'ergonomie.
 - › Le facteur humain.
 - › L'hygiène en entreprise
 - › Les aspects réglementaires de la sécurité.
 - › Les sources du droit.
 - › Etude précise du Code du Travail.
 - › Les opérations réalisées par les entreprises extérieures.
 - › L'inspection préalable
 - › L'autorisation de travail
 - › Les plans de prévention
 - › La coordination des risques
 - › Les protocoles transporteur
 - › Le permis de feu
- Exercice sur l'arbre des causes avec échanges entre participants (Keskispass)

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

La formation peut idéalement inclure, dans le cadre des stages intra, une visite de l'établissement afin de mettre en application les acquis du stage

La formation des membres du CHSCT doit être renouvelée à l'expiration de 2 mandats

MEMBRES DES CHSCT (FORMATION INITIALE) 5 JOURS

OBJECTIF

Connaître le cadre général de l'action du CHSCT.

Se familiariser avec la réglementation.

Etre en mesure de participer à la prévention des risques liés à l'activité de l'entreprise.

Etre capable d'analyser, d'organiser et d'argumenter.

Acquérir une méthodologie d'analyse des accidents et des conditions de travail.

Acquérir des connaissances sur les grandes catégories de risques.

DURÉE

En fonction du nombre de salariés dans l'établissement :

- 3 jours pour un effectif < à 300

- 5 jours pour un effectif > à 300

PUBLIC

Membres du CHSCT

Responsables Ressources Humaines

EFFECTIF

15 personnes maximum

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques accompagnés d'un support documentaire

CONTENU

- › Introduction à la sécurité
 - › Qu'est-ce que la sécurité ?
 - › Qu'est-ce que le risque ?
 - › Comment mesurer le risque ?
 - › Les 9 principes de prévention.
- › Les risques en entreprise
 - › Présentation de 22 risques identifiés en entreprise avec le rappel réglementaire, les risques associés ainsi que quelques moyens de prévention associés.
- › Le document unique d'évaluation des risques
 - › Définition.
 - › Rappel réglementaire.
 - › Les responsabilités.
- › La pénibilité professionnelle
 - › Réglementation.
 - › Définition de la pénibilité.
 - › Les obligations de l'employeur.
 - › La fiche de pénibilité.
 - › Les accords, les sanctions.
- › Condition d'existence du CHSCT
 - › Conditions de création.
 - › Procédure de constitution.
 - › Composition du CHSCT.
- › Rôle et missions du CHSCT
 - › Analyse des conditions de travail et des documents.
 - › Enquêtes obligatoires et facultatives.
 - › Propositions et consultations.
 - › Contrôle et inspections (méthode).
 - › Information que le CHSCT doit avoir à sa disposition
 - › L'accueil des Entreprises Extérieures
- › Les acteurs de la prévention
 - › Dans l'entreprise : CE, DP, direction, encadrement, fonctionnel sécurité, médecin du travail, les salariés, l'infirmier, les secouristes.
 - › Hors de l'entreprise : inspection du travail, CARSAT, INRS, experts, IPRP
 - › Comment développer de meilleurs rapports avec ces interlocuteurs

- › Moyens et fonctionnement du CHSCT
 - › Moyens collectifs : la personnalité morale du CHSCT, les informations, les locaux, les réunions, le recours à l'expertise.
 - › Moyens individuels : la formation, les heures de délégation, le droit de circulation.
 - › Les réunions : organisation, ordre du jour, préparation, procès verbaux, comptes-rendus.
 - › Les visites d'établissement : pourquoi, comment.
 - › Comment améliorer l'organisation des réunions ?
 - › Comment optimiser la rédaction de son compte rendu (notion de plan d'action).
 - › Le droit d'alerte et de retrait.
 - › Comment appréhender de façon efficace le programme annuel ?
 - › Comment élaborer un diagnostic sécurité différenciant les petits et grands problèmes ?
 - › Comment faire connaître et améliorer la communication autour du CHSCT ?
- › L'hygiène au travail
 - › Obligations de l'employeur
 - › Le lavage des mains
 - › L'hygiène respiratoire
 - › Utilisation d'équipement de protection et de produits d'hygiène
 - › L'hydratation
 - › La nutrition
 - › Le sommeil
 - › Les locaux et équipement
 - › Les EPI
 - › Les vestiaires et installations sanitaires
 - › Les lieux de pause et de restauration
- › Terminologie et statistiques des accidents
 - › Terminologie : accident travail, trajet, maladie professionnelle.
 - › Statistiques : gravité, fréquence.
 - › Déclarations obligatoires et comptes-rendus.
 - › Accidents bénins et accidents graves.
- › La responsabilité en matière de sécurité
 - › Responsabilité civile, pénale, morale
 - › Responsabilité du CHSCT
- › Analyse des accidents et conditions de travail
 - › Méthodologie d'analyse des accidents : analyse des causes, arbre des causes,
 - › diagramme causes-effets, proposition de solutions.
 - › Notions d'ergonomie.
 - › Le facteur humain.
- › L'hygiène en entreprise
- › Les aspects réglementaires de la sécurité.
 - › Les sources du droit.
 - › Etude précise du Code du Travail.
- › Les opérations réalisées par les entreprises extérieures.
 - › L'inspection préalable
 - › L'autorisation de travail
 - › Les plans de prévention
 - › La coordination des risques
 - › Les protocoles transporteur
 - › Le permis de feu
- › Les ambiances de travail
 - › Le bruit.
 - › L'éclairage.
 - › L'aération – La ventilation
 - › La température
- › Le risque lié à l'activité physique
 - › La colonne vertébrale.
 - › Les articulations.
 - › Risques de l'activité physique
 - › Les critères

- › Le risque incendie :
 - › La combustion
 - › Les classes de feu
 - › Les agents extincteurs
 - › Les extincteurs
- › Les risques psychosociaux
 - › Définition
 - › Les principaux facteurs de risques
 - › Le mécanisme du stress
 - › Le rôle du CHSCT
- › La prévention du risque auditif
 - › Définition.
 - › Notions générales.
 - › Le bruit au travail.
 - › Rappel réglementaire.
 - › Les effets du bruit sur la santé.
 - › La maladie professionnelle.
 - › La prévention.

Exercice Arbre des causes – Keskipass

Exercice du risque auditif

Audit d'un poste de travail

Simulation d'un accident de travail avec restitution en constituant un CHSCT (fictif)

réf: SST1

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (FORMATION INITIALE)

OBJECTIF

Secourir efficacement. Acquérir des connaissances permettant de protéger ou secourir toute personne à l'intérieur de l'entreprise.

DURÉE

2 jours

PUBLIC

Personnel désigné pour donner les premiers soins.

EFFECTIF

4 minimum à 10 maximum.

PÉDAGOGIE

Acquisition pratique et active des gestes d'urgence.

CONTENU

Programme défini par l'INRS pour la formation des SST

1. Présentation du Sauvetage Secourisme du Travail :

- › Du moniteur et des participants
- › Les Accidents du travail dans la profession
- › L'intérêt de la prévention des risques professionnels
- › Qu'est-ce qu'un SST ?
- › Présentation des Objectifs et du Programme

2. Rechercher les risques persistants pour PROTÉGER :

- › Formation générale à la prévention
- › Rendre le SST capable de «Protéger»
- › Identifier les dangers dans la situation concernée
- › Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- › Définir les actions à réaliser permettant la suppression des dangers
- › Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
- › Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte, la mise en oeuvre de ces matériels
- › Lorsque le danger ne peut être supprimé, empêcher l'exposition de quiconque à ce danger en l'isolant.
- › En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles le SST pourra dégager la victime

3. De «protéger à prévenir» :

- › Identifier les dangers dans la situation concernée
- › Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- › Supprimer ou faire supprimer les risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise en matière de prévention
- › Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression du danger identifié
- › Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies

4. Examiner la victime et faire alerter :

- › Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- › Associés aux signes décelés, les résultats à atteindre
- › Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- › Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- › Choisir, parmi les personnes présente, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- › Définir les éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés, d'organiser leur intervention
- › Définir en fonction de la présence ou non d'un témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- › Donner à la personne choisie, les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte
- › Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime

5. De «faire alerter» à «informer» :

- › Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise
- › Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre

6. Secourir :

- › Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable

› Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée :

- › a. La victime saigne abondamment
- › b. La victime s'étouffe
- › c. La victime répond et se plaint de sensations pénibles ou présente des signes anormaux
- › d. La victime répond et se plaint de brûlures
- › e. La victime répond et se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- › f. La victime répond et se plaint d'une plaie
- › g. La victime ne répond pas mais elle respire
- › h. La victime ne répond pas et ne respire pas

› Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

(+ 2 heures) :

› On appelle risques spécifiques, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'Avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

› Exemples de risques spécifiques : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique ...

› Exemples de conduites particulières : Pose d'un garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et matériel spécifiques.

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (RECYCLAGE) - MAC

OBJECTIF

Conserver la validité du diplôme initial. Entretien, actualiser et perfectionner ses connaissances en secourisme « SST ». Rester efficace dans les gestes à accomplir lors d'un accident.

DURÉE

1 journée

PUBLIC

Personnel désigné pour donner les premiers soins
Être titulaire du diplôme SST depuis - de 2 ans

EFFECTIF

4 minimum à 10 maximum

PÉDAGOGIE

Active des gestes d'urgence

CONTENU

Programme défini par l'INRS pour la formation des recyclages SST.

Les grands principes fondamentaux du Secourisme
Rappel des acquis (selon le plan d'intervention des SST)

Rappel ou actualisation des gestes de secours

Repérage des facteurs risque
Signes d'alarme

Les soins à dispenser à la victime :

- › L'étouffement
- › Le saignement
- › Les signes inquiétants
- › Les brûlures
- › Les douleurs
- › La personne inanimée

Les risques particuliers liés au poste de travail
Le défibrillateur : comment s'en servir ?
Mises en situation (cas concrets)

CHARIOT ÉLÉVATEUR - CACES®

OBJECTIF

Être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariot automoteur à conducteur porté tant sur le plan théorique que pratique conforme à la recommandation R389 de la CNAMTS.

PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à conduire un chariot automoteur et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises.

Age minimum : 18 ans

Savoir lire et écrire la langue française

DURÉE

2 à 4 jours (en fonction du niveau du participant)

CONTENU

Formation théorique :

- › Devoir et responsabilité des conducteurs de chariots : contexte réglementaire, règles de conduite et de stationnement en sécurité, technologie des chariots,
- › Les catégories de chariots,
- › Les spécificités de mise en œuvre,
- › Les dispositifs de sécurité,
- › Les éléments du circuit hydraulique : capacité de charges, conditions de stabilité, vérifications et entretien d'usage à l'occasion de la prise et fin de poste.

Formation pratique :

- › Opérations de prise de poste,
- › Circulation à vide ou en charge,
- › Prise et dépose d'une charge au sol,
- › Stockage et déstockage à tous les niveaux d'un paletier,
- › Gerbage et dégerbage en pile,
- › Chargement et/ou déchargement d'un véhicule,
- › Utilisation d'une rampe de chargement,
- › Manutention de différents types de charges,
- › Opérations de fin de poste.

VALIDATION

Test d'évaluation théorique et pratique en vue d'obtenir le certificat d'Aptitude à la Conduite des engins en Sécurité CACES de la catégorie de(s) chariots(s) automoteur à conducteur porté de la catégorie concernée et l'autorisation de conduite. Réaliser en conformité avec la recom-

ENGIN DE CHANTIER

OBJECTIF

A l'issue de la formation, les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur d'engins tant sur le plan théorique que pratique (engins de chantier dans la catégorie définie par la recommandation de la CRAM R372 modifiée).

PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à conduire un engin de chantier et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises.

Age minimum : 18 ans

Savoir lire et écrire la langue française

DURÉE

3 à 5 jours

CONTENU

Formation théorique :

Connaissance de base du code de la route, devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins, risques inhérents à la fonction, technologie et connaissance de l'engin, les règles de conduite en sécurité, technologies et connaissances des différents engins, préparation à la mise en route, précautions lors de l'arrêt (normal-maintenance), niveaux, graissages, les différents risques et les documents obligatoires.

Formation pratique :

Opérations de prise de poste, circulation à vide et en charge, exercices liés à la catégorie de l'engin (chargement/déchargement, terrassement, tranchée, ...), gestes de commandement de manœuvre, chargement/déchargement d'un poste d'engin, risques spécifiques selon l'entreprise.

VALIDATION

Test d'évaluation théorique et pratique en vue d'obtenir le certificat d'Aptitude à la Conduite des engins en Sécurité (CACES® de la catégorie de(s) l'engin(s) de chantier concerné(s) et l'autorisation de conduite. Réaliser en conformité avec la recommandation R372 modifiée CRAM

Ou

Contrôle des connaissances et savoir-faire (théorie et pratique) de chaque stagiaire pour obtenir la délivrance d'une autorisation de conduite à la conduite des engins de chantier.

Le défibrillateur : comment s'en servir ?

Mises en situation (cas concrets)

TRAVAUX EN HAUTEUR

OBJECTIF

Cette formation a pour but d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour éviter les chutes de hauteur lors de l'utilisation d'échelles, d'échafaudages, terrasses, plate-forme au moyen d'équipement de protection individuel (harnais, ancrages et lignes de vie, ...).

DURÉE

2 jours

PRÉ-REQUIS

Toute personne amenée à travailler en hauteur avec des équipements de protection individuelle.

CONTENU

Programme théorique :

Les obligations qui régissent le travail en hauteur et plus spécifiquement :

- › Echelles, échafaudages, garde-corps, surfaces de recueil,
- › Crochets, ligne de vie, ancrages,
- › Les principes de base du travail en hauteur,
- › Le tirant d'air, le facteur de chute et la force de choc,
- › Descriptions et explications spécifiques de tous les équipements de protection individuelle
- › Harnais, longe, « mousqueton »,
- › Amortisseur de chute,
- › Marquage du matériel et précautions d'utilisation,
- › Les erreurs à éviter.

Programme pratique :

- › Présentation de divers matériels : harnais, longe, ancrages, cordes,
- › Utilisation du harnais,
- › Apprentissage de nœuds,
- › Vérification du matériel,
- › Divers exercices par rapport au métier et travail effectué en hauteur.